

## Délibération du Conseil Municipal - Séance du 05/12/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	12	12

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
12	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 12/12/2024  
Mise en ligne sur le site internet le 12/12/2024

L'an 2024, le 5 Décembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/11/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/11/2024.

**Présents** : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GIRALDO Ludivine, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : COLIN Pascal, DOUCET Yann, JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

**A été nommée secrétaire** : Mme THIROT Sylvie

**D24\_043 – Admission en non-valeur - Budget eau et assainissement**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Considérant la demande du comptable public concernant les carences sur les exercices 2009, 2012, 2013, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 du Budget eau et assainissement;  
Considérant l'irrécouvrabilité des recettes suivantes liées à une combinaison infructueuse d'actes ;  
Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites ultérieures ;

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur les sommes suivantes par le biais d'un mandat au compte 6541 :

BUDGET	Exercice	Admissions en non-valeur
Eau et assainissement	2009	100,05 €
	2012	202,40 €
	2013	172,30 €
	2016	90,09 €
	2017	363,44 €
	2018	784,30 €
	2019	762,55 €
	2020	985,51 €
	2021	160,01 €
	2022	160,00 €
	2023	1,01 €
<b>Total</b>		<b>3 781,66 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances susvisées par le biais d'un mandat au 6541.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 06/12/2024  
Le Maire,  
Jean-Yves PELÉ



Le secrétaire,  
Mme THIROT Sylvie